

2.2.6. Animation et vidéo

A la demande de la partie belge, la partie québécoise accueillera cinq (5) responsables de foyers culturels afin d'étudier le système "animation et vidéo".

2.2.7. La partie belge souhaite que la partie québécoise accueille pendant deux (2) semaines un chercheur de haut niveau universitaire spécialisé dans le domaine de la jeunesse pour faire le point sur l'état des recherches fort avancées au Québec, et jeter les bases d'une coopération en ce domaine.

La partie québécoise donne son accord.

2.2.8. La partie belge souhaite que soient poursuivis les contacts avec les personnes et les institutions qui s'occupent, au Québec, de l'insertion sociale des handicapés mentaux et physiques par les